Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212902142-20260407-03042026D11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOVAN

****

L'an deux mille vingt-six, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 28 mars 2026, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de madame Magali LE DONGE..

Etaient présents par ordre alphabétique : CASTEL David, DAERON Julian, DE LEHELLE D'AFFROUX Marc, DROVAL Sylviane, FERTIL Anne-Marie, GLAZ Christine, GOURDIS Grégory, GOYAT Brigitte, GUEGUEN Catherine, HELGUEN Michel, LE BEC Pascal, LE DONGE Magali, LE GUELLEC Anne-Lise, NICOLAS Annie, PICHAVANT Bernard,

Madame Anne-Marie FERTIL a été nommée secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants :15

11-2026 Composition de la Commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres (CAO) est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. L'intervention de la CAO n'est pas obligatoire pour sélectionner des candidats ou attribuer un marché dans le cadre d'une procédure adaptée qui concerne en général les achats de fournitures et de services des collectivités territoriales inférieurs à 216 000 € HT et les marchés de travaux inférieurs à 5 404 000 € HT. En revanche, pour les procédures formalisées, et notamment au-dessus de ces seuils, l'intervention de la CAO est obligatoire et elle choisit le titulaire du marché (art. L 1414-2 du CGCT).
Le maire ou l'adjoint délégué est président de cette commission qui statue sur l'attribution des marchés publics.
Sont élus, à l'unanimité, membres de la commission d'appel d'offres, les conseillers suivants :

Titulaires	Suppléants
Brigitte GOYAT	Bernard PICHAVANT
Anne-Lise LE GUELLEC	Grégory GOURDIS
Sylviane DROVAL	Pascal LE BEC

Fait à Plovan, le 4 avril 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Magali LE DONGE

